

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 7 mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	5

Date de la convocation
21 février 2024

Date d'affichage
21 février 2024

Objet de la Délibération
--------------------------

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

**N°8.2024**

L'an deux mil vingt-quatre, et le sept mars à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS, Président.

**Présents :** Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Philippe SIONNET, Elodie LEFEBVRE

**Excusé :** Stéphane FERRIER

**Secrétaire de séance :** Michel GONNET

\*

Vu la loi 82-123 du 2 mars 1982 et notamment l'article 7 qui indique que le Budget Primitif doit être voté avant le début de l'exercice auquel il se rapporte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Monsieur Le Président présente au Conseil Syndical le budget prévisionnel relatif au budget général, pour l'exercice 2024,

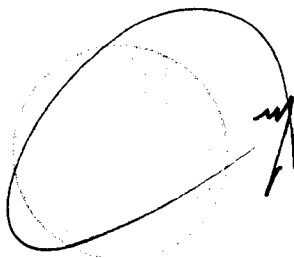
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

Vote le budget primitif général de l'exercice 2024 dont la vue d'ensemble est jointe à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit,

Le Président,  
Olivier FONS



Nombre de voix pour : 5  
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

**AR Prefecture**

005-240500264-20240307-8\_2024-BF  
Reçu le 21/03/2024